

dans la mesure où elles concernent les crédits de réadaptation. Cette collaboration s'étend aussi aux pensions, traitements, loi sur les terres destinées aux anciens combattants et facilités offertes par le Ministère du Travail. Un vaste service de consultation est mis, par un personnel compétent, à la disposition des centres de rétablissement, pour conseiller et assister les licenciés dans l'élaboration et la mise en pratique d'un programme individualisé de réadaptation.

En plus de ces facilités offertes au licencié indemne, une section de rétablissement des estropiés a été organisée d'abord pour les hôpitaux du Ministère et pour "formuler des plans afin qu'aucun mutilé de guerre n'ait à souffrir de quelque condition économique défavorable pouvant être prévenue". Il y a quelques services qui ne peuvent être assumés par un seul gouvernement ou un seul ministère et, dans le but de fusionner tous les services pour l'élaboration de programmes efficaces de rétablissement en faveur de chacun des vétérans estropiés, la section des mutilés fournit et donne la formation à un certain nombre de directeurs du rétablissement des estropiés dont les fonctions consistent à surveiller et à aider au rétablissement de cinquante mutilés de guerre seulement à la fois, dans toutes les phases du rétablissement. La phase active du rétablissement d'un ancien combattant commence à l'arrivée du soldat dans un hôpital d'anciens combattants et ne prend fin que lorsqu'il occupe un emploi convenable.

Parmi les fonctions les plus importantes des directeurs du rétablissement des blessés mentionnons: aider au choix d'un emploi approprié; et, au moyen de conseils et avis, et en collaboration avec le service de placement, assurer le placement dans un emploi convenable. Chacun des directeurs est tenu d'établir la coopération personnelle et professionnelle la plus efficace avec tous les autres organismes intéressés.

Les membres des services bénévoles d'environ 400 centres au Canada travaillent en relation étroite avec les unités de secours aux indemnes et aux invalides et, à cette assistance, s'ajoute l'aide d'agences sociales constituées, telles que clubs de bienfaisance, organismes de bien-être, etc.

L'embauchage des licenciés, sauf les grands mutilés, relève à l'heure actuelle entièrement du Service sélectif et les directeurs du bien-être des anciens combattants collaborent et aident autant que possible.

6.—Emplois trouvés aux anciens combattants et prestations d'assurance-chômage aux pensionnés de la guerre de 1914-18, par mois, septembre 1943 à février 1945

Année et mois	Emplois trouvés			Prestations d'assurance-chômage aux pensionnés de la guerre de 1914-18		
	Anciens combattants de la guerre de 1914-18	Forces actives canadiennes licenciées durant la guerre actuelle	Totaux cumulatifs au regard du mois précédent	Hommes secourus	Secours financiers obtenus ¹	Valeur des vêtements reçus
1943	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	\$	\$
Septembre.....	3 716	5 383	123 523	121	2 840	5
Octobre.....	3 172	5 725	132 420	120	2 932	138
Novembre.....	3 269	6 207	141 896	119	2 881	100
Décembre.....	2 796	5 767	150 459	137	3 895	47!

¹ Y compris "vêtements reçus".